

Fiche 5

La vue d'ensemble des mesures de CFTEM

HORAIRE

- Temps de travail réduit
- Travail partagé
- Horaire flexible avec plages fixes de présence obligatoire
- Semaine de travail comprimée
- Semaine de travail de 4 jours
- Horaire à la carte
- Horaire rotatif permettant aux travailleurs et travailleuses de bénéficier d'une fin de semaine de 4 jours à toutes les deux semaines
- Programme 70-9 (70 heures sur 9 jours)

GESTION DU TEMPS

- Possibilité de cumuler un nombre d'heures par mois pour la CTF
- Compte épargne-temps
- Autogestion des heures de travail
- Possibilité de travailler 35 heures et d'être payé pour 32 heures ce qui permet 18 jours de congé supplémentaire par année (autres combinaisons possibles)

CONGÉ

- Flexibilité dans les congés annuels
- Congé avec option d'étalement de revenu (traitement différé)
- Congé parental bonifié
- Congé pour événements familiaux
- Congé de maternité bonifié
- Congé pour responsabilités familiales (2 % du temps travaillé)
- Modification des congés mobiles et de maladies qui peuvent être fractionnables
- Transformation de la prime de nuit en jours de congé
- Possibilité d'un congé sans solde de 3 mois à chaque 5 ans
- Possibilité d'un congé sans solde d'un an dans la carrière de l'employé

SANTÉ

- Remboursement des frais d'inscription à une activité physique ou un gymnase
- Salle d'exercice à même l'entreprise
- Défi santé 5-30

ORGANISATION DU TRAVAIL

- Cheminement de carrière adapté aux exigences familiales (accès aux promotions et aux formations)
- Rotation d'emploi
- Travail à temps partiel de façon temporaire
- Échange de quart de travail
- Semaine de 4 jours en période estivale
- Diminution du nombre d'heures obligatoires facturées annuellement (ex. : avocat)
- Possibilité de télétravail occasionnel lors des congés pédagogiques
- Échéanciers et horaires connus au moins une semaine à l'avance
- Bureau fermé le vendredi après-midi
-
- Retour progressif à la suite d'un congé de maternité
- Gestion autonome des équipes de travail
- Gestion des résultats plutôt que du temps de présence
- Meilleure circulation de l'information
- Possibilité d'adapter les heures de travail pour les parents en garde partagée (ex. : sur une période de deux semaines, effectuer plus d'heures au cours de la semaine où le parent n'a pas la garde des enfants et moins d'heures lorsque ceux-ci sont présents)



Fiche 5

La vue d'ensemble des mesures de CFTEM

FORMATION-ÉTUDES

- Possibilité d'un congé sans solde pour fin d'étude
- Programme de formation remboursé à 75 %
- Pourcentage du temps consacré aux études comptabilisé dans la semaine de travail
- Remboursement total pour tout cours au secondaire, au collégial ou à l'université
- Ateliers et conférences touchant la santé, le stress ou la conciliation travail-famille
- Formation sur la conciliation travail-famille

SERVICES

- Salle de cinéma maison accessible aux employés et à leur famille
- Cafétéria sur place
- Service de traiteur avec cafétéria et possibilité d'apporter le souper à la maison
- Garderie sur les lieux de travail
- Camp de jour durant l'été à l'entreprise avec possibilité de dîner avec ses enfants
- Subvention à une garderie à l'extérieur du lieu de travail
- Service de garde d'urgence
- Remboursement de frais de garde
- Mise sur pied d'une petite bibliothèque portant sur les ressources en conciliation travail-famille
- Fonds pour personne en difficulté financière qui permet de venir en aide à certaines personnes qui sont aux prises avec des besoins particuliers (rentrée scolaire)
- Prêt de 5 000 \$ pour l'achat d'une maison pour les jeunes couples
- Programme d'aide aux employés
- Service Commodus (www.commodus.ca)

CLIMAT D'ENTREPRISE

- Désignation d'un responsable des questions de conciliation travail-famille
- Prise en compte des obligations familiales dans les activités de l'entreprise (heures de réunions, journées de séminaires, conférences ou colloques, etc.)
- Boîte de suggestions CTF disponible sur les lieux de travail
- Organisation d'une foire d'information sur les services communautaires et récréatifs disponibles pour les familles
- Possibilité d'amener les enfants sur les lieux de travail
- Salle de jeux pour les enfants
- Journée « enfant au travail »
- Organisation d'activités familiales
- Projets et activités spéciales en relation avec la CTF
- Plan d'assurance pour la famille

